

LA BOUTIQUE DES INVENTIONS

Village Saint Paul
13 rue Saint Paul
75004 PARIS

Tel / Fax : 01.42.71.44.19

site web : www.la-boutique-des-inventions.com
e-mail : info@la-boutique-des-inventions.com

S.A.R.L au capital de 7 500 €
SIRET : 449200609 00013
TVA intracommunautaire N° FR45 449200609

SOCIETE – coordonnées du CE qui sera l'adresse de livraison

Raison sociale: -----

Adresse : -----

CP : ----- VILLE : -----

Tel : ----- Fax : -----

E-mail : -----

Salarié :

Mme, Mlle, Mr Prénom : ----- Nom : -----

Service : -----

Tel direct : -----

E-mail : -----

BON DE COMMANDE SPECIAL COMITES D'ENTREPRISES – France métropolitaine uniquement

Emballage cadeaux ?	DÉSIGNATION	Réf. ou couleur	QTÉ	Prix unit. €	Prix TOTAL €
Conditions et mode de règlement : Par chèque bancaire ou postal joint à la commande				Montant	
La remise de 8% ainsi que la gratuité des frais de port s'appliquent dès lors que, pour une même livraison, le montant total des commandes s'élève à 500 € TTC avant remise. Chaque employé remplit son bon de commande pour recevoir une facture à son nom. Les bons de commandes sont regroupés et nous sont transmis par le comité d'entreprise.				Remise 8%	
Ne sont concernés que les produits indiqués comme disponibles en VPC sur notre site internet. Pour les autres produits, la gratuité des frais de port ne s'entend que sur Paris et la petite couronne (dpts 92, 93 et 94). Nous consulter pour toute autre destination.				Frais de port	Gratuit. livraison au comité d'entreprise
www.la-boutique-des-inventions.com				TOTAL à régler	

DATE : _____

Signature du client
(obligatoire)

Est-ce votre première commande ? OUI NON

Si vous avez une adresse e-mail, souhaitez vous vous inscrire à notre lettre d'informations mensuelle? OUI NON

Nous vous remercions de l'ordre ci-dessus, à la réalisation duquel nous apporterons nos meilleurs soins

1 – Prix

Les tarifs annexés aux présentes conditions générales de vente sont présentés toutes taxes comprises et s'entendent hors frais de port.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment et, notamment, en cas de changement des données fiscales ou économiques. Les factures sont établies conformément aux tarifs en vigueur au jour de la commande ferme.

2 – Commandes

Nos conditions de vente s'appliquent à toutes nos ventes. En signant le présent document, le Client accepte sans réserves nos conditions de vente et renonce à toutes applications de ses éventuelles conditions générales d'achat. Les commandes de nos Clients sont fermes sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande.

3 – Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 121-20 et suivants du code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de sept jours francs à compter de la prise en charge de la marchandise pour retourner à ses frais tout produit* à La Boutique des Inventions Village St Paul 13 rue St Paul 75004 PARIS pour échange ou remboursement, sans pénalités. En cas d'exercice du droit de rétractation, La Boutique des Inventions est tenu au remboursement des sommes versées au client, sans frais. Le remboursement est dû dans un délai maximum de 30 jours.

*Dans son emballage d'origine complet (accessoires, notice...) en bon état, et accompagné d'une copie de la facture. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par le client ne sont pas repris.

4 – Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente ou à refuser les marchandises; il ne peut pas davantage donner droit à retenue, pénalité, compensation, dédommagement.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Ce contrôle doit porter notamment sur les références, les quantités, la qualité des marchandises, ainsi que leur conformité à la commande. En tout état de cause, aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de huit jours à compter de la date de livraison.

Si, confiées à un transporteur, les marchandises ont subi des pertes ou avaries, le Client doit impérativement porter des réserves précises et complètes sur le document de transport et réitérer sa protestation motivée dans les formes et délais prévus par l'article 105 du Code de Commerce.

5 – Force Majeure

Ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeure tels que :

Les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous traitants ou transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

6 – Règlement

Nos factures sont payables comptant à la commande, sauf convenance particulière.

Conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, des pénalités de retard sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture, lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé ci-dessus. Ces pénalités sont d'un taux légal à une fois et demi le taux d'intérêt égal.

Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que ce Client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant anticipé ne lui sera accordée.

7 – Réserve de Propriété

Notre entreprise se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement complet de leur prix en principal et intérêts, étant précisé que la simple remise de traite ne vaut pas paiement.

A défaut de règlement du prix à l'échéance convenue, elle pourra reprendre les marchandises et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble. Les acomptes versés resteront acquis à notre entreprise à titre de dédommagement. Le Client est responsable des marchandises vendues dès leur sortie de nos magasins; il s'engage à ce qu'elles soient couvertes, dès cette sortie, par une assurance garantissant les risques de perte, vol et destruction.

8 – Garantie

Tous les produits sont garantis un an minimum à compter de la date de commande. La garantie est strictement limitée à la remise en état ou au remplacement des marchandises affectées d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit.

9 – Attribution de compétences

Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par notre entreprise et à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Paris sera compétent.